

COPIL N°1

19/01/2023

Révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)

- Communes du territoire de l'île de
Noirmoutier -

ORDRE DU JOUR COPIL N°1

- **POURQUOI CETTE RÉVISION ?**
Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du PPRL
- **QUI ?**
Présentation du groupement en charge des études

Présentation des modalités de gouvernance
- **QUAND ?**
Phasage et calendrier de la démarche d'ensemble
- **COMMENT ?**
Zoom sur le déroulé par phase, notamment pour la phase 1 de diagnostic

Un temps sera consacré aux questions réponses
entre chaque parties



- **POURQUOI CETTE RÉVISION ?**

L'outil réglementaire

?

Qu'est-ce qu'un PPR ?

> Un outil réglementaire élaboré par l'Etat en association avec les collectivités

?

Quels sont les objectifs d'un PPR?

- Réglementer l'urbanisme pour le rendre compatible avec le risque
- Réglementer la construction afin d'adapter le bâti existant au risque d'inondation par des travaux de mise en sûreté obligatoires ou recommandés
- Améliorer la gestion de crise par la prescription de mesure de sauvegarde de la population

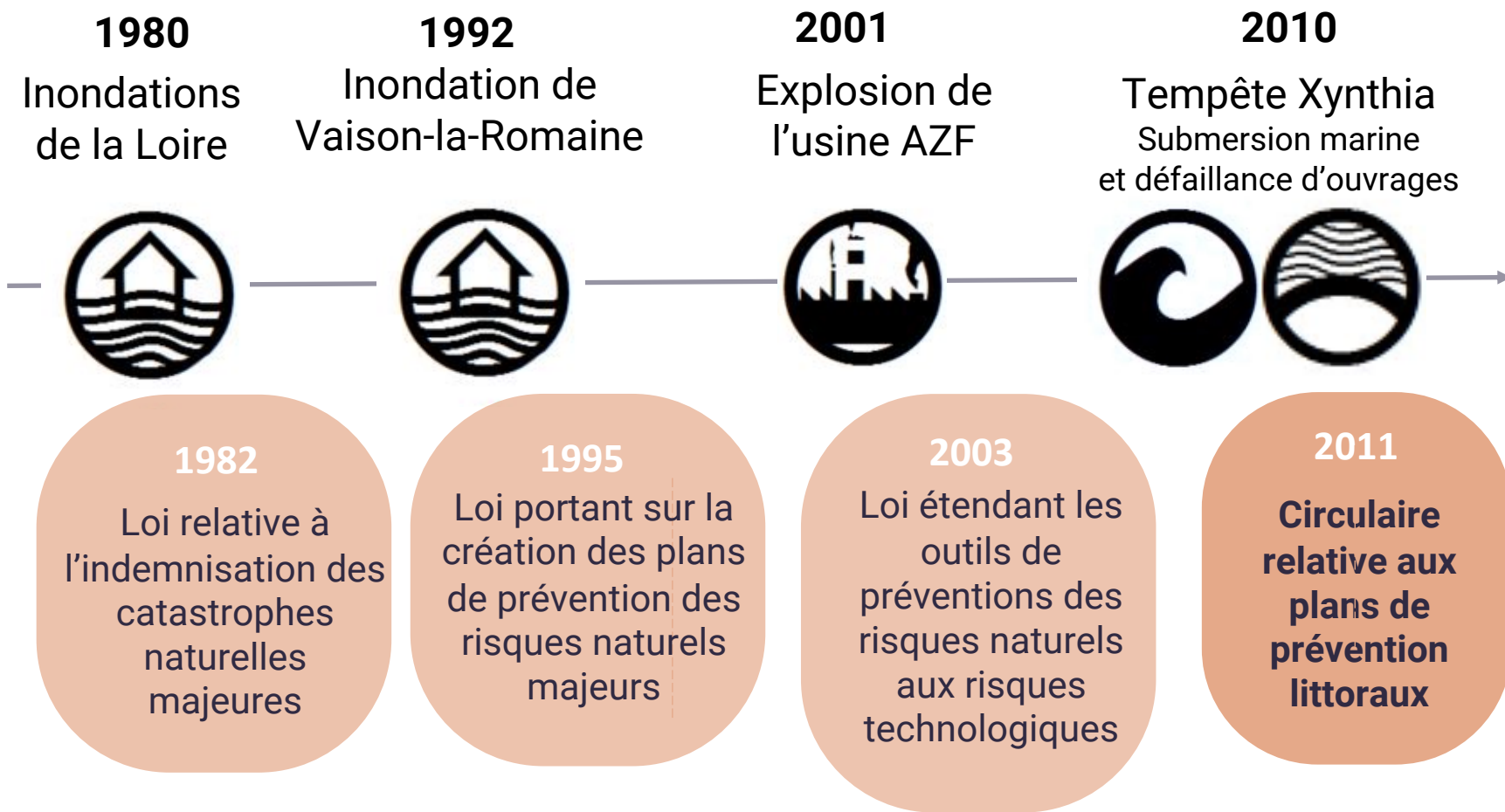
Les principes fondamentaux

ALÉA X ENJEU = RISQUES

Risque = Confrontation d'un aléa (phénomène naturel dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux qui peuvent être humains, économiques ou environnementaux



RAPPEL / La politique de prévention en France, une construction adossée à des catastrophes marquantes



Pourquoi réviser le PPRL de l'île de Noirmoutier approuvé en 2015 ?

*Une révision actée à horizon 2022 par le préfet de la Vendée
(AP du 10 septembre 2018 approuvant la Stratégie Locale de Gestion des
Risques d'Inondation (SLGRI) du territoire de l'île de Noirmoutier)*



Prise en compte des effets du changement climatique

(non pris en compte dans le PPRL approuvé en 2015)

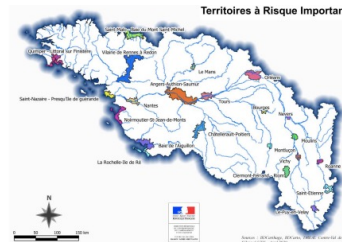


Figure 5 - Territoires à Risque Important

Mise en compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques Inondation du bassin Loire-Bretagne (PGRI 2016-2021 puis PGRI 2022-2027)



Actualiser le PPRL au regard de la nouvelle réglementation

Arrêté du 5 juillet 2019 et décret n° 2019-715 relatif aux plans de prévention des risques concernant les «aléas débordement de cours d'eau et submersion marine »

Le périmètre d'étude

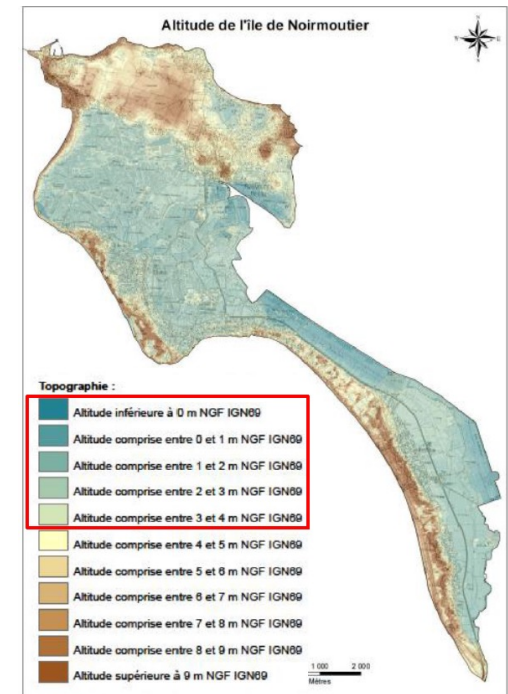


4 communes de l'île de Noirmoutier + l'île du Pilier

Nom de la commune	Superficie En km2	Population municipale (2018)
Noirmoutier-en-l'Île	19,97	4721
Barbâtre	12,65	1777
L'Épine	8,69	1673
La Guérinière	7,9	1368
EPCI	CdC de Noirmoutier (CCIN)	



Topographie: l'essentiel de l'île est sous le niveau +4,20m NGF (niveau Xynthia)





- QUI ?

LE GROUPEMENT _ Domaines d'expertises

DHI

(Sous traitant
GEOS)

Connaissance maritime
Historique des
évènements
Modélisation
hydraulique

Directeur de projet
Fabrice GOAUD

Chef de projet
Jérémy MARMUSE

ANTEA Group

Connaissance
structurale des
ouvrages
SIG – Cartographie
Enjeux

Chef de projet
François-Xavier
MORICE

Julien BERTHELOT

TACT

Volet
communication/
pédagogie

Directeur de projet
Thomas MUSELIER

Cheffe de projet
Audrey BENASSI

Daphnée SIMON

LE GROUPEMENT _ Quelques références

DHI

(Sous traitant GEOS)

Connaissance maritime
Historique des
évènements
Modélisation
hydraulique

Directeur de projet
Fabrice GOUAUD

Chef de projet
Jérémie MARMUSE

Sur le territoire de la CCIN

- 2009-2010 : Etudes risques de submersion de l'île;
- 2011-2012 : (avec SEPIA) **PAPI** complet de l'île;
- 2012-2013 **Etude de Dangers** sur les digues communautaire;
- 2014-2015: **Etude Aléa submersion marine** pour la cartographie des aléas et du zonage règlementaire pour établir les documents cartographiques du **PPRL**.

PPRL en cours

- 2018-2019: Etude des aléas littoraux sur **Capbreton/Hossegor** – DDTM 40
- 2020- En cours: commune de Carolles, Jullouville et Saint Pair sur Mer, **Cotentin** – DDTM 50

LE GROUPEMENT _ Quelques références

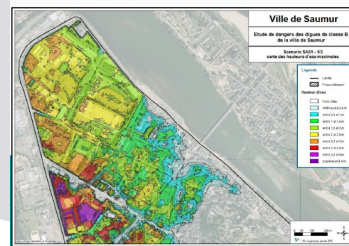
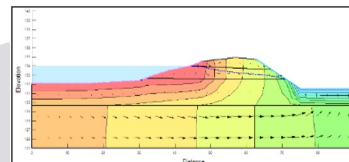
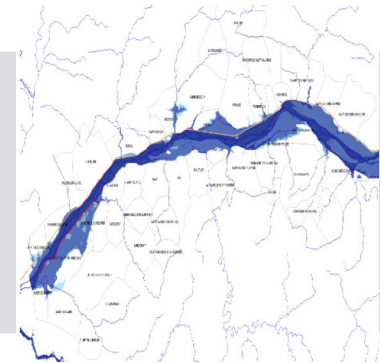
ANTEA Group

Connaissance
structurelle des
ouvrages
SIG – Cartographie
Enjeux

Chef de projet
François-Xavier
MORICE

Julien BERTHELOT

**Etablissement des cartes d'aléa
inondation de la Loire Amont dans le
cadre de la révision des PPRI**



**Etudes préalables à la réalisation de
travaux sur 6 systèmes
d'endiguement non domaniaux de la
Loire – Lot 1 : Dignes de Saumur (49)**

**Analyse Structurale des digues
de Saint-Malo**



LE GROUPEMENT _ Quelques références

TACT

Volet
communication/
pédagogie

Directeur de projet
Thomas MUSELIER

Cheffe de projet
Audrey BENASSI

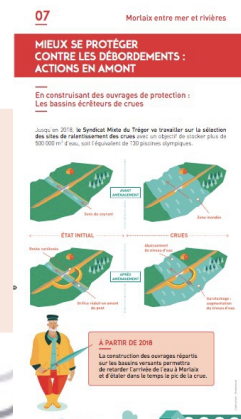
Daphnée SIMON

Stratégie Locale de gestion du trait de
Côte – Accompagnement d'un des volets
de la concertation
CAP ATLANTIQUE, CAREN, CEREMA
en cours

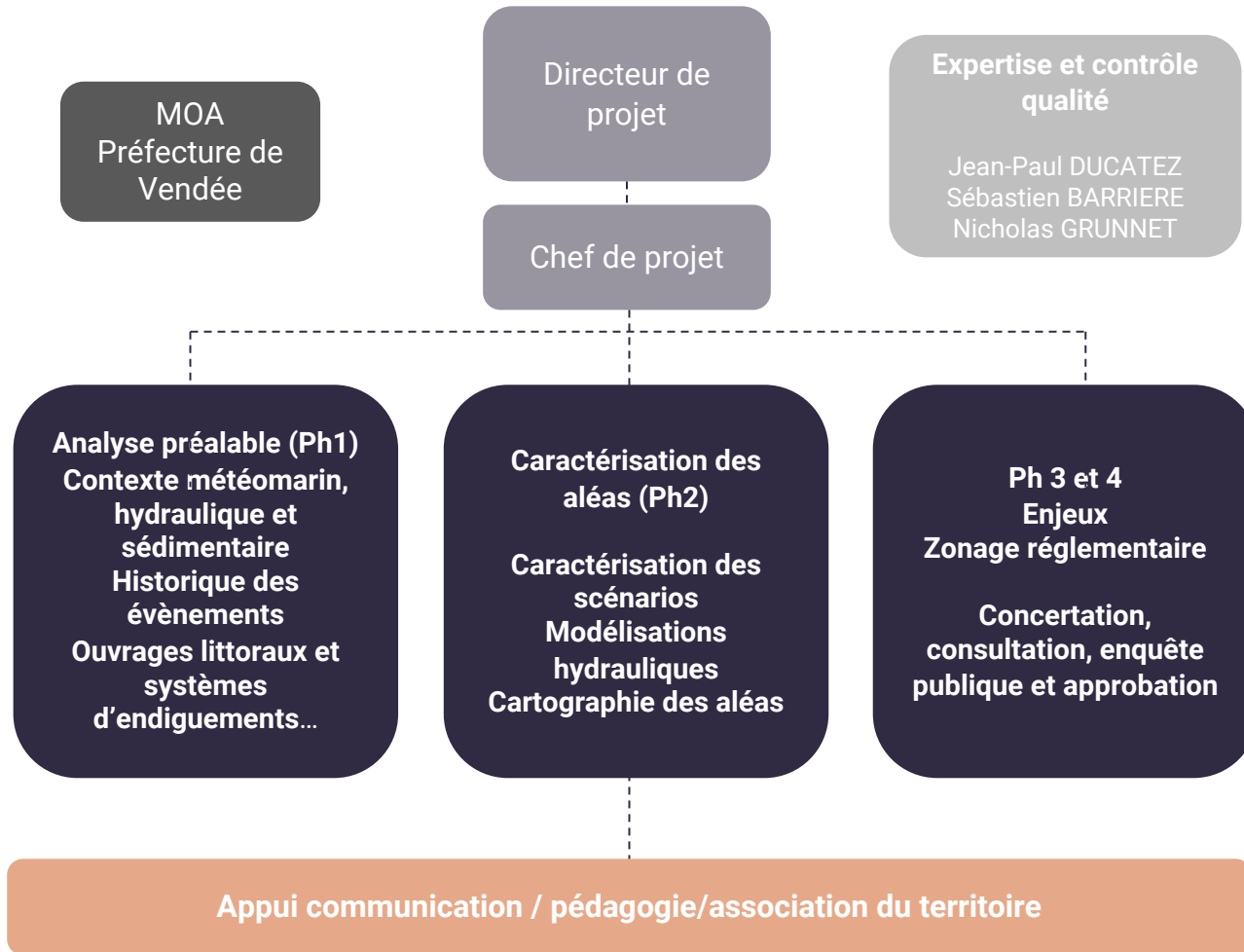


Révision du PPRI Loire Amont –
Accompagnement pour l'animation des
réunions publiques
DDTM 44 - en cours

Sensibilisation au risque inondation –
Guide dans le cadre du PAPI
Morlaix communauté - 2016



LE GROUPEMENT _ Organisation



LE GROUPEMENT_ Notre approche en bref

Les points forts

- Des compétences spécialisées au service d'une approche intégrée
- Une connaissance fine du terrain et des enjeux spécifiques à l'Île de Noirmoutier
- Des équipes locales basées à Nantes, pour plus de réactivités et de disponibilité sur cette démarche au long court

Les principes de travail

- Veiller à la bonne prise en compte des mémoires du risque et de l'ensemble des connaissances techniques et scientifiques produites localement
- Mettre en place un dispositif d'information ambitieux dès le début des études pour une démarche transparente et associant la population
- Proposer des dispositifs d'information et de pédagogie pouvant contribuer à l'effort engagé par les collectivités au travers du PAPI pour la diffusion et l'entretien d'une culture des risques littoraux sur l'île.

Modalités de gouvernance

LE COPIL

QUI ?

- Les collectivités et acteurs institutionnels qui seront consultés dans le cadre de la procédure d'approbation du PPRL
- Les organismes représentant les porteurs d'intérêt locaux concernés

Quoi ?

- Suit les grandes étapes de l'étude
- Est associé à la réflexion sur les adaptations méthodologique nécessaires ou restant à opéré pour la conduite des études
- Valide les résultats par phase

Quand/Comment ?

- 1 à 2 réunions pour chaque phase de l'étude
(à minima présentation des résultats de la phase)

Modalités de gouvernance

LE COPIL

Membres obligatoires

(article R562-2 du code de l'environnement)

- Maires des communes concernées
- Communauté de Commune de l'Île de Noirmoutier
- Syndicats Mixtes (SCOT, gémapiens)
- Chambres consulaires (Agriculture, Artisanat, Commerce et Industrie)
- Centre national ou régional de la propriété forestière des Pays de la Loire

Membres intégrés aux Copil

(liste concertée avec les collectivités de l'île – validée en conseil communautaire)

Institutionnels et porteurs d'intérêts locaux

Modalités de gouvernance

LES COTECH

Qui ?

Les membres du COPIL

+

Les acteurs locaux associatifs pouvant apporter des connaissances sur des questions techniques ou sur des secteurs spécifiques

Quoi ?

Les Cotech permettent d'échanger de façon plus approfondie sur des points particuliers de la méthodologie de chaque phase, et /ou sur des secteurs spécifiques du territoire d'étude

Quand/Comment ?

5 réunions à pour chacune des phases de l'étude



- **Quand ?**

Les étapes de la révision

- Mise en place COPIL - COTECH réglementaires
- Validation de la phase diagnostic
- Démarrage de la phase aléas

Recrutement du BE

- Validation des aléas
- Caractérisation et validation des enjeux avec les collectivités

Prescription du PPRL

Cycle de 3 ans réglementaires avec prolongation possible de 18 mois pour approuver le PPRL

Date décalée pour permettre la prise en compte du projet de création des 3 étiers porté par la CCIN

Projet 1 du PPRL
Zonage réglementaire

Projet 2 du PPRL
Consultation réglementaire

Enquête publique
(1 mois min)

Approbation
(arrêté préfectoral)

3 octobre 2022

2023

2023 à 2026/2027

Concertation continue avec la population

Le phasage des études

- Phase 1 : Diagnostic (9 mois)
- Phase 2 : Etude des aléas (12 mois)
- Phase 3 : Etude des enjeux (7 mois)
- Phase 4 : Zonage réglementaire et règlement (26 mois dont 14 mois pour l'approbation)



- **Comment ? Phase 1 - Diagnostic**

Phase 1 : Les objectifs de la phase de diagnostic

L'objectif de cette phase est de comprendre le fonctionnement général du site via :

- Une approche historique (recueil des mémoires et analyse des phénomènes) ;
- Une analyse géomorphologique ;
- Une analyse des ouvrages et des systèmes d'endiguements ;
- L'analyse de l'hydrodynamique maritime et terrestre.

Ces informations visent à compléter les **connaissances sur le territoire** ainsi que la compréhension des phénomènes qui concourent aux inondations sur l'île.

Elle sera conduite sur le mode de la mise à jour, beaucoup de connaissances étant déjà disponible dans l'étude de 2015

Durée 9 mois : novembre 2022 à juillet 2023

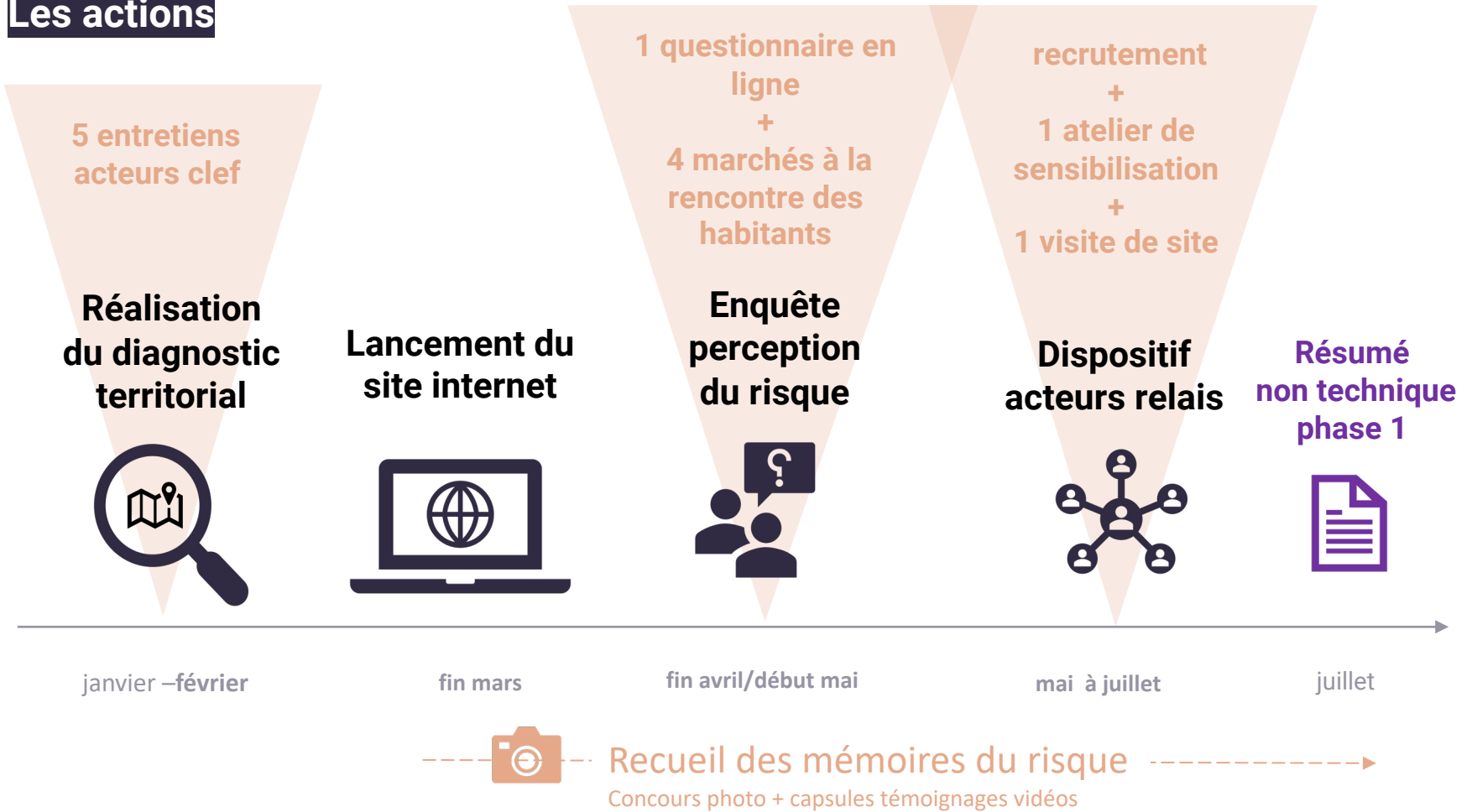
Phase 1 : Actions d'information et de pédagogie

Les objectifs du diagnostic

- Affiner notre compréhension du contexte pour pouvoir adapter les dispositifs et contenus pédagogiques pour toute la démarche de révision
- Informer sur le lancement des études en veillant à :
 - Faire de la pédagogie sur le pourquoi d'une révision si rapide du PPRL
 - Donner à voir la méthodologie d'élaboration de cette phase amont (notamment vis-à-vis du recueil des mémoires). Être prévisibles et transparents sur le processus d'élaboration.
- Poser le cadre des échanges et du dialogue local sur cette révision :
 - Site internet centralisant toutes les ressources
 - Dispositif acteurs relais

Phase 1 : Actions d'information et de pédagogie

Les actions





- **Comment ? Phase 2 – Etude des aléas**

Phase 2 : Les objectifs de la phase d'étude de l'aléa

Etudes

- Affiner et mettre à jour **le modèle hydraulique** utilisé lors de l'étude du PPRL 2015 sur la base des résultats de la phase de diagnostic
- **Etudier la réaction des ouvrages pour l'ensemble des scénarios prenant en compte les effets du réchauffement climatique et avec les hypothèses de défaillance prévues par la réglementation actuelle** (Arrêté du 5 juillet 2019 et décret n° 2019-715)

Information à la population et pédagogie

- Mettre à profit cette phase amont aux premiers résultats pour faire la pédagogie de la formule :
Aléas x Enjeux = risques
- Rythmer la démarche, ne pas perdre les liens créés au lancement



- **Comment ? Phase 3 – Caractérisation des enjeux**

Phase 3 : Les objectifs de la phase de caractérisation des enjeux

Etudes

- Cartographier les zones urbanisées utile pour le zonage du PPRL
- Cartographier les informations utiles aux collectivités pour la gestion de crise

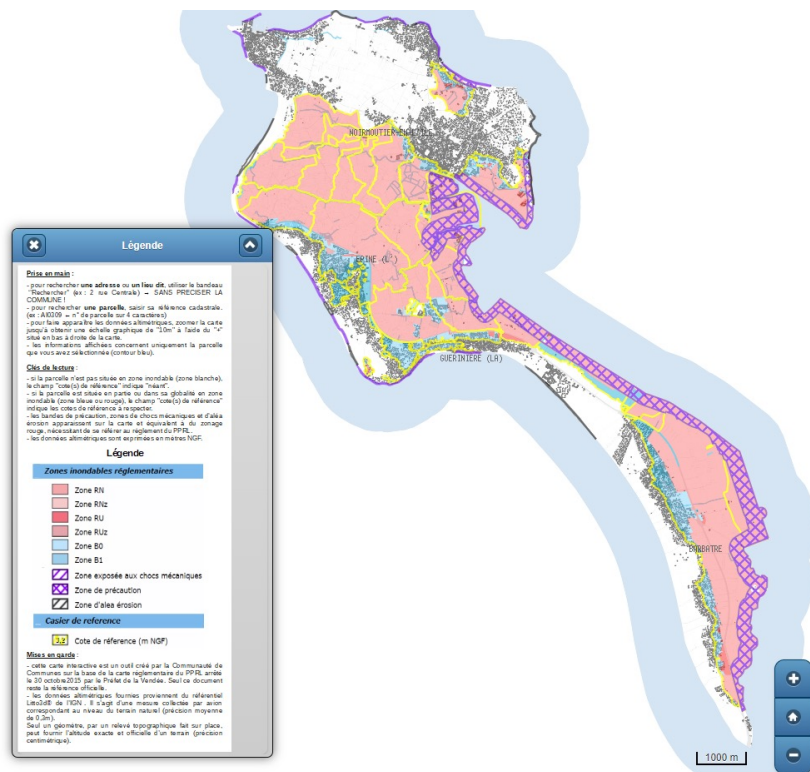
Information à la population et pédagogie

- Communiquer de façon impactante sur la nature de l'aléa vis-à-vis du grand public pour une meilleur compréhension du concept d'enjeu
- Donner à voir des solutions / modes d'adaptation au risque pour faire la pédagogie de la portée opérationnelle du PPRL



Comment ? Phase 4 – Zonage réglementaire

Phase 4 : Les objectifs de la phase d'élaboration du zonage réglementaire



Etudes

- Aboutir à une cartographie précise du risque par croisement des résultats de la phase 2 et 3

Information à la population et pédagogie

- Continuer d'expliquer la cartographie des enjeux
- Présenter le zonage réglementaire dans une optique de préparation de l'enquête publique



Groupement DHI / ANTEA Group / TACT

Fabrice GOUAUD (DHI – Mandataire)

Jülien BERTHELOT (ANTEA Group)

Audrey BENASSI (TACT)